

[La prime d'activité, maintenue uniquement pour ses bénéficiaires actuels](#) [1]

Après de nombreux rebondissements, la prime d'activité est maintenue pour les pensionnés d'invalidité et rentes AT-MP (accident du travail-maladie professionnelle) occupant un emploi en 2019. Mais seulement pour ceux qui la touchaient déjà.

[En savoir plus \(handicap.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/la-prime-dactivit%C3%A9-maintenue-uniquement-pour-ses-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-actuels>

[2] <https://informations.handicap.fr/art-prime-activite-pension-invalidite-51-11161.php>